Préavis n°19-2024 au Conseil intercommunal de l'ASICE

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 160'000.- (cent soixante mille francs) pour le changement des luminaires du collège de La Combe à Cugy

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégué·e·s,

Le Comité de direction (CODIR) de l'ASICE a l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis n°19-2024 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 160'000.- pour financer le changement des luminaires du Collège de La Combe à Cugy.

1. Contexte

Dans un contexte où la transition énergétique et le développement durable sont devenus des priorités majeures, il est essentiel pour les établissements publics de s'engager activement dans la réduction de leur empreinte énergétique. Le CODIR, soucieux de participer à cet effort commun, souhaite finaliser en 2025 le renouvellement des luminaires du Collège de La Combe. Les travaux de changements des luminaires ont débuté en 2023 par les deux salles de gymnastiques (pour un coût de CHF 41'918.-) puis se sont poursuivi en 2024 avec le rez-de-chaussée (CHF 30'770.-). Le financement s'est fait sur le budget d'exploitation de l'ASICE, ce qui n'a pas nécessité de préavis. A noter que ces travaux ont été accompagnés des mesures suivantes :

- Déconnection de 50% de toutes les lampes des couloirs ;
- Amélioration du réglage des détecteurs de lumière, en réduisant la sensibilité à la présence ;
- Réduction générale de la luminosité et de la durée d'allumage ;
- Installation d'une sonde dans les salles de gymnastique qui éteint automatiquement la lumière en cas de luminosité suffisante.

L'éclairage qui doit encore être changé est basé sur des technologies anciennes et consomme une quantité significative d'électricité. Les 1er et 2ème étages sont équipés de 296 plafonniers qui illuminent les couloirs et les salles de classes. Actuellement, les plafonniers sont censés être équipés de deux ampoules de 55W et 60W, mais une ampoule a été supprimée. Ils seront remplacés par de nouveaux plafonniers équipés d'une seule ampoule LED de 37W, cela permettra de diminuer la puissance pour une meilleure qualité d'éclairage. Quant aux autres pièces (vestiaires, WC, locaux techniques, couloir sous-sol), ce sont l'ensemble des tubes fluorescents qui seront remplacés par la technologie LED. L'économie totale attendue en termes de puissance est estimée à plus de 28'000 watts. Il est donc primordial de moderniser le système d'éclairage en adoptant des solutions plus économes en énergie, telles que les ampoules LED.

	Puissance en watt			
	Actuel	**Futur**	**Economie**	**Réduction**
Couloirs 1er et 2ème	9 660	3 108	6 552	67.8%
Classes	24 380	7 844	16 536	67.8%
Vestiaires, WC, locaux techniques, couloir sous-sol	10 252	4 480	5 772	56.3%
Total	**44 292**	**15 432**	**28 860**	

2. Objet du préavis

Le préavis a pour objectif d'obtenir le crédit d'investissement de CHF 160'000.- afin de terminer rapidement le changement des luminaires du sous-sol et des 1er et 2ème étages. Le coût total des travaux à réaliser dépassant CHF 50'000.-, un préavis est nécessaire.

3. Coût des travaux

Les travaux sont devisés à CHF 96'000.- (TTC) pour le matériel et à CHF 54'000 (TTC) pour l'installation, auxquels s'ajoutent CHF 10'000.- (TTC) pour divers et imprévus, soit un total de CHF 160'000.- (TTC).

- Matériel : CHF 96'000.-
- Installation : CHF 54'000.-
- Divers & imprévus : CHF 10'000.-

TOTAL : CHF 160'000.-

Les deux entreprises retenues ont déjà opéré pour les travaux précédents. Afin d'assurer une continuité et une standardisation dans les équipements, l'ASICE souhaite poursuivre les travaux avec les mêmes prestataires qui connaissent très bien le bâtiment et qui ont fait leur preuve en termes de qualité de leurs prestations respectives.

Les montants des coûts des luminaires et de son installation étant chacun inférieurs à CHF 150'000.-, hors TVA (valeurs seuils applicables aux marchés non soumis aux accords internationaux), la procédure de gré à gré peut être appliquée.

Le nombre d'années pour rentabiliser la nouvelle installation est estimé à 14 ans.

4. Incidence financière

Les travaux seront amortis sur une durée de 10 ans, conformément aux normes MCH2 de l'Etat de Vaud, avec un financement assuré par les liquidités ou l'emprunt.

Les charges liées à cet investissement qui grèveront le budget dès 2026, sont ainsi estimées comme suit :

- Total des travaux y.c. divers et imprévus : CHF 160'000.-
- Amortissement annuel de l'investissement : CHF 16'000.-
- Intérêt moyen annuel estimé à 3% : CHF 2'640.-
- **Charges annuelles moyennes au budget : CHF 18'640.-**

Une subvention devrait venir couvrir environ 6% de ces coûts via le programme de subvention Lightbank. Lightbank est une initiative de l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E), en collaboration avec l'Association professionnelle de l'industrie de l'éclairage (FVB) et l'Association suisse pour l'éclairage (SLG). Le montant de la subvention n'est pas garanti, il dépendra de l'inspection des travaux par un expert et également du solde à disposition du programme à la fin de ces travaux.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASICE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégué·e·s, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le Préavis n°19-2024 du 19 novembre 2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement relatif au changement des luminaires du collège de La Combe ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil intercommunal de l'ASICE décide

- d'accorder au Comité de direction de l'ASICE un crédit d'investissement de CHF 160'000.- TTC (cent soixante mille francs) pour le remplacement des luminaires du collège de La Combe ;
- d'autoriser le Comité de direction à financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement bancaire de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- d'autoriser le Comité de direction à amortir ce montant sur une période de 10 ans.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'ASICE lors de sa séance du 19 novembre 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal de l'ASICE.

Au nom du Comité de direction de l'ASICE

La Présidente — Le Directeur

F. Roth — B. Fahrni

Municipal en charge du dossier : Emmanuel Lehnherr